

SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE

Fédération
des CPAS



Radioscopie des politiques d'insertion socio-professionnelle
dans les CPAS wallons

Analyse 2006

Ricardo Cherenti

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3	<i>LE PERSONNEL DES SERVICES D'INSERTION</i>	14
II. PRECISIONS SUR LA RADIOSCOPIE 2006	3	<i>RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI</i>	14
III. METHODE ET PRESENTATION	4	VII. DIVERS	15
IV. INFORMATION GENERALE	5	<i>LES RAPPORTS ANNUELS</i>	15
<i>QUELQUES POINTS DE REPERES NON COMMENTES POUR LES CPAS</i>	5	<i>CONTACTS ENTRE SERVICES</i>	15
V. LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES	6	<i>INTERNET ET ADRESSE E-MAIL</i>	15
<i>EVOLUTION RIS POUR LA BELGIQUE</i>	6	VIII. L'ART. 60, PAR. 7	16
<i>EVOLUTION DU RIS ET CCI (CHOMEURS COMPLETS INDEMNISES)</i>	7	<i>AUTRES FORMULES DE MISES A L'EMPLOI</i>	17
<i>ET QU'EN EST-IL DE L'AIDE SOCIALE EQUIVALENTE (ASE)?</i>	8	<i>AUTRES DONNEES EN INSERTION PROFESSIONNELLE</i>	17
<i>ANALYSE PAR PROVINCE</i>	8	<i>LES ALE</i>	18
<i>LES ETUDIANTS</i>	9	<i>RECAPITULATIF POUR LES MISES A L'EMPLOI</i>	18
<i>ANALYSE PAR ARRONDISSEMENT</i>	10	<i>LES FORMATIONS</i>	19
<i>ANALYSE PAR CHIFFRE DE LA POPULATION</i>	11	<i>RECAPITULATIF PAR PROVINCE</i>	19
VI. LA POLITIQUE D'INSERTION	11	<i>RECAPITULATIF GENERAL</i>	20
<i>DEPENSES EN INSERTION</i>	11	CONCLUSION	20
<i>LA NOTE DE POLITIQUE GENERALE</i>	12	ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT	21
<i>EVALUATION DES COMPETENCES</i>	12		
<i>LES CONVENTIONS</i>	12		
<i>LES SERVICES D'INSERTION</i>	13		

I. INTRODUCTION

Nous avons le plaisir de vous présenter la 5^{ème} radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS. Outil d'analyse connu et maintenant reconnu qui permet aux CPAS d'évaluer leur politique d'insertion à un moment donné.

Cet outil permet aussi par ailleurs de mettre en évidence l'importance du rôle des CPAS comme opérateur d'insertion, rôle trop méconnu à notre sens.

Si ce type d'analyse a bien pour objectif premier d'aider les CPAS à se situer, il peut également permettre une meilleure appréciation par les autorités, les autres opérateurs et le public du travail de qualité (et en grande quantité) qui est fait annuellement par les centres.

Si d'autres exemplaires de cette analyse vous semblent intéressants, n'hésitez pas à les télécharger sur notre site www.uvcw.be/cpas.

II. PRECISIONS SUR LA RADIOSCOPIE 2006

214 CPAS ont rentré le formulaire complété de la "radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons", soit 82 % des CPAS. C'est un peu moins qu'en 2004 mais cela reste un chiffre fort appréciable.

Notons que pour pouvoir effectuer plus facilement des comparaisons au niveau fédéral, nous avons opté cette année pour une date de référence différente (nous prenions auparavant le 1^{er} juin comme date de référence, c'est désormais le 1^{er} janvier). Il faudra en tenir compte dans les comparaisons par année.

Les 82 % de réponses sont d'autant plus représentatifs que ces CPAS prennent en charge 94 % du nombre total des bénéficiaires des CPAS.

Regrettons néanmoins encore une fois le manque d'informations précieuses que représentent pour nous ces 18 % des CPAS qui n'ont pas rendu le formulaire complété.

Depuis 2004, pour ne pas alourdir le travail des CPAS, nous avons souhaité effectuer cette radioscopie tous les 2 ans. Il ne faut donc pas s'étonner de ne pas voir des chiffres 2005.

III. METHODE ET PRESENTATION

Pour la radioscopie 2006, nous avons recoupé et complété les informations données par les CPAS par certaines données fournies par d'autres sources statistiques, en provenance de l'INS, du Moniteur belge, de l'Iweps, etc. Et c'est l'ensemble de ces données qui, une fois traitées, nous donnent une idée de ce que sont les politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS en fonction d'un contexte socioéconomique qui nous est imposé.

Si 82 % des CPAS ont répondu à l'enquête, il arrive néanmoins que dans certains cas des CPAS n'aient pu répondre à l'une ou l'autre des questions posées. Lorsque ce manque d'information nous a paru trop élevé nous n'avons pas traité la question sous peine de tirer des conclusions qui auraient pu s'avérer fausses. Or, notre but est bien de conserver une rigueur et une objectivité. Par contre, lorsqu'il nous a semblé pouvoir présenter des estimations intéressantes, avec une marge d'erreur faible, nous l'avons fait.

Nous avons souhaité une présentation la plus claire possible, aussi avons-nous estimé qu'il fallait un équilibre entre les tableaux et graphiques et les textes. Nous renvoyons le lecteur en annexe pour un complément de tableaux statistiques qui a un intérêt certain.

Quelquefois, lorsque l'information nous a paru pertinente, nous l'avons présentée sous différents angles afin de lui donner le poids qu'elle mérite.

Précisons que nous présentons ci-après une réalité statistique et uniquement une réalité statistique. Cela permet une analyse et une réflexion de chaque CPAS. Mais nous n'avons bien entendu pas, pour ces données, une approche personnalisée des réalités et des

problèmes que peut rencontrer chacun des CPAS. Au-delà de ces données chiffrées, il serait donc intéressant que les CPAS puissent, le cas échéant, compléter l'analyse par une évaluation qualitative qui prendra en compte autant les services rendus, la manière de le faire, les valeurs subjectives (ressenti des travailleurs sociaux, des bénéficiaires), les qualités des partenariats, etc. ainsi que leurs besoins, leurs manques, etc.

Cette évaluation permettra alors au CPAS d'avoir une vision globale de son travail et du contexte dans lequel il se situe. Pour cela, nous pensons que la radioscopie est un appui, pas une fin en soi.

Néanmoins, afin d'aider davantage encore les CPAS, chacun recevra, de manière individuelle et confidentielle, un petit feuillet statistique reprenant les comparaisons entre les données fournies par le CPAS et celles de son arrondissement, sa province et la Région.

IV. INFORMATION GENERALE

	Région wallonne	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Nbre habitant ¹	3.413.376	1.289.862	1.040.006	458.534	366.433	258.541
CCI ²	211.615	94.605	67.498	26.176	14.083	9.253
RIS ³	34.773	12.956	14.132	4.041	2.013	1.631
Aide sociale ³ (ASE) ⁴	10.661	2.864	4.692	1.249	1.069	787
RIS + ASE	45.434	15.820	18.884	5.290	3.082	2.418
Rev. moy./décl. ⁵	23.244 €	20.996 €	23.509 €	24.400 €	28.981 €	24.233 €

80 % des communes wallonnes comptent moins de 15.000 habitants et plus de 90 % des communes wallonnes comptent moins de 30.000 habitants.

La plupart des CPAS wallons sont d'assez petites structures avec peu de personnel. Il faut ici le souligner car leur mérite n'en est que beaucoup plus grand.

Ajoutons pour la compréhension globale des CPAS que 80 % de CPAS ruraux ou quasi ruraux soulèvent clairement un problème de mobilité, ce qui a une influence considérable sur la politique d'insertion des CPAS. Néanmoins ce problème criant en milieu rural

¹ www.rijksregister.fgov.be, 2006.

² Chômeur complet indemnisé, Forem, 2006.

³ Il s'agit d'une estimation faite à partir des 82 % de réponses.

⁴ Il s'agit de l'aide sociale équivalente, que nous désignerons par ASE.

⁵ INS, 2006.

ne doit pas cacher que des problèmes de mobilité existent aussi, bien entendu, en milieu urbain.

Ajoutons pour le monde rural que nous ne pouvons que constater le peu d'opérateurs de formation sur leur territoire. Néanmoins, afin d'aider les CPAS à visualiser les possibilités de travail avec des organismes extérieurs, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de fournir un détail des opérateurs de formation présents en Région wallonne. Cette information est accessible sur notre site www.uvcw.be/cpas (voir l'espace "opérateurs" dans l'espace insertion professionnelle).

Quelques points de repères non commentés pour les CPAS

	le plus haut	moyenne	médiane ⁶	le plus bas
RIS	5.946	132,7	35,5	1
ASE	2.077	40,7	15	0
étudiant	905	22,9	7	0
- 18 ans	18	0,6	0	0
18-24 ans	1.970	56,2	17	0
25-44 ans	3.245	84,3	24	0
45 ans +	2.800	58,2	16	0
rev.moy./décl.	40.949 €	24.257 €	23.840 €	17.264 €
art. 60	427	15,9	5,5	0
remise à l'emploi	893	31,7	13	0
mise en formation	700	14,4	3	0

⁶ La médiane est une valeur statistique qui corrige les valeurs les plus extrêmes et permet souvent de mieux appréhender la réalité que la moyenne. Elle répartit les termes d'une série numérique, rangée par ordre de grandeur, en 2 groupes de même fréquence.

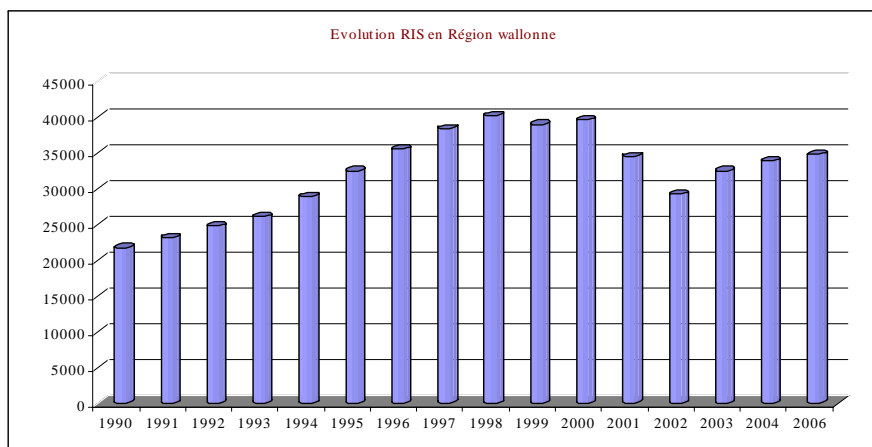
V. LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES

On s'en rend compte, le nombre de bénéficiaires du RIS croît sensiblement depuis la dernière radioscopie (2004): + 2,7 % en 2 ans. Ce chiffre reste très inquiétant. Alors que la richesse créée ne cesse de croître dans le pays, le nombre de pauvres ne cesse lui aussi d'augmenter, et avec lui le nombre de RIS.⁷

La comparaison statistique dans le temps reste néanmoins assez malaisée. En effet, la loi sur le DIS avait individualisé les dossiers. La cour d'arbitrage a rendu un arrêt en 2004⁸ obligeant le Gouvernement à revenir sur sa position. Cela aurait dû avoir pour effet une sensible diminution du RIS. C'est le contraire que l'on constate.

Région wallonne

1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006
21.735	24.782	28.914	35.551	40.245	39.633	29.229	33.861	34.773



⁷ Voir à ce sujet aussi le tableau dans l'analyse 2005 des pièges à l'emploi, www.uvcw.be/cpas.

⁸ C.A. n° 5/2004 du 14.1.2004.

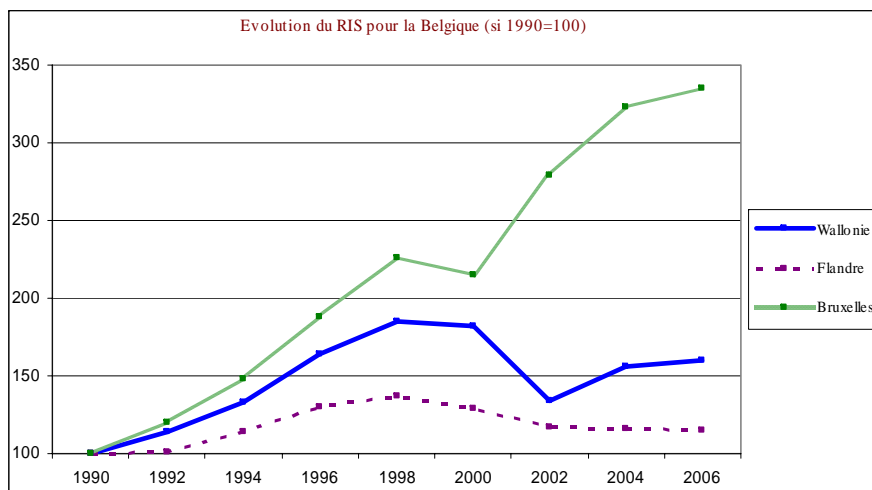
La radioscopie 2006 nous permet de faire une répartition par genre. 59,9 % des bénéficiaires du RIS sont des femmes. La pauvreté atteint davantage les femmes dans notre Région (et le phénomène est identique pour la Belgique). On peut également dire que les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes et que le travail à temps partiel les concerne beaucoup plus que les hommes⁹ (41,6 % des travailleuses font du temps partiel, contre 6,7 % des travailleurs). Plus de 92 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes⁹.

Evolution RIS pour la Belgique

La Flandre, depuis 1998, voit le nombre de ses bénéficiaires diminuer pour, depuis 2002, quasi se stabiliser (- 0,7 % depuis 2004). Bruxelles progresse depuis 2000 de manière importante. Si l'on regarde le nombre de bénéficiaires pour 100 habitants, pour la Flandre on a 0,7, pour Bruxelles 2,75 et pour la Wallonie 1,3.

Nous nous situons dans une zone intermédiaire mais cela reste malgré tout une zone très inconfortable.

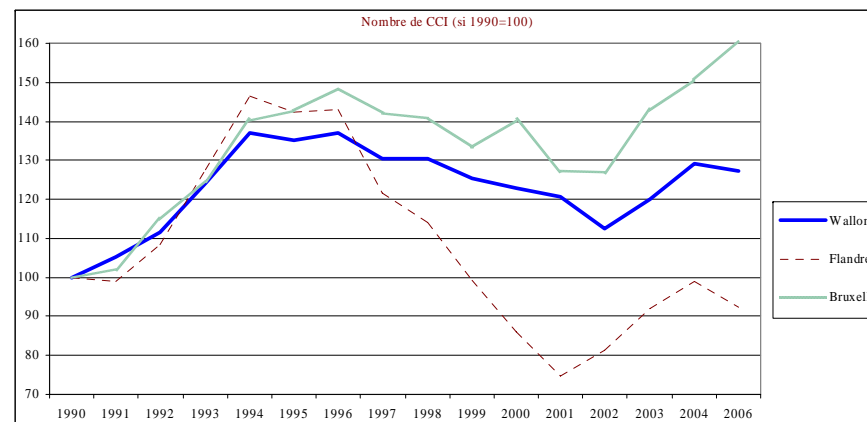
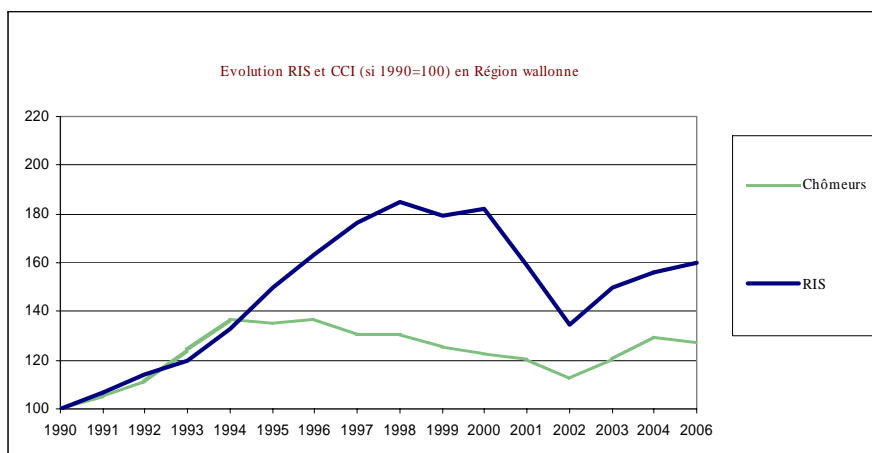
⁹ Femmes et hommes en Wallonie, portrait statistique, publication Iweps, 2005.



Jusqu'en 2004, les 2 tendances étaient assez similaires même si l'évolution du RIS était beaucoup plus marquée. C'est assez logique dans le sens où le RIS et les allocations de chômage évoluent en fonction du contexte socioéconomique. Néanmoins, pour 2006, remarquons 2 tendances inverses. Le chiffre officiel du chômage diminue de $\pm 1,5\%$. Celui du RIS progresse dans le même temps de $2,7\%$. On ne peut évidemment passer sous silence le nombre de chômeurs exclus qui, pour une partie d'entre eux en tout cas, aboutissent au RIS. Et, même si nous n'en avons pas le chiffre, le nombre de suspension des allocations de chômage est annoncé par les CPAS comme très important (avec, pour un nombre considérable de ceux-ci, une demande de RIS).

Voyons le rapport avec les 2 autres Régions.

Evolution du RIS et CCI (chômeurs complets indemnisés)



Si dans un premier temps les 3 Régions évoluent de la même manière, dès 1996, la Flandre connaît une forte baisse jusqu'en 2001. Les Wallons ont suivi le même mouvement de manière beaucoup plus légère. Pour Bruxelles, la tendance a été plus marquée à la hausse.

Notons que depuis 2004 (notre dernière analyse), les chiffres wallons repartent à la baisse, contrairement au RIS, mais parallèlement à la hausse des mises à l'emploi. En effet avec un nombre de mise à l'emploi de près de 8.000 bénéficiaires, les CPAS participent activement à une politique de l'emploi en Région wallonne.

Et qu'en est-il de l'aide sociale équivalente (ASE)?

Celle-ci n'évolue pas, rappelons-le, dans une logique économique mais plutôt dans une logique politique, même si bien entendu la logique politique est tributaire d'un contexte socioéconomique.

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2006
6.626	5.879	5.164	6.587	9.830	12.792	12.898	12.528	12.306	10.661

Le chiffre poursuit sa baisse, comme prévu, avec une diminution de 13,4 % en près de 2 ans.

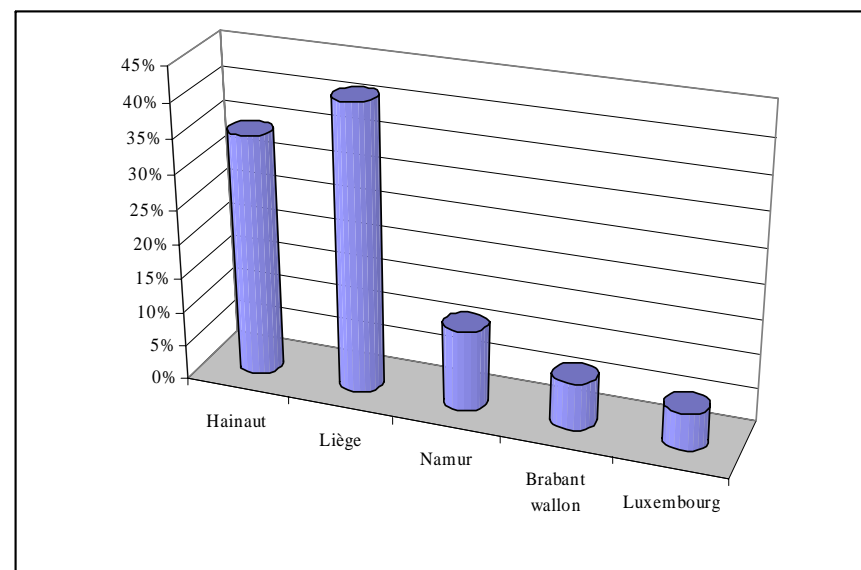
Pour l'ASE, la répartition entre communes est plus "équitable" et proportionnelle à la taille du CPAS. Néanmoins, nous ne pouvons oublier le phénomène de l'attrait des grandes villes. En effet, même s'ils reçoivent l'aide dans un CPAS rural, bon nombre de bénéficiaires choisissent l'anonymat des villes ou le regroupement plus aisé des centres urbains.

Au niveau de la répartition par genre, le phénomène est exactement inverse à celui du RIS et l'on trouve 59,5 % d'hommes parmi les bénéficiaires.

Parmi ceux-ci figurent essentiellement les candidats réfugiés politiques. Et parmi les isolés (qui représentent 37 % des situations), 73 % sont des hommes¹⁰.

Analyse par province

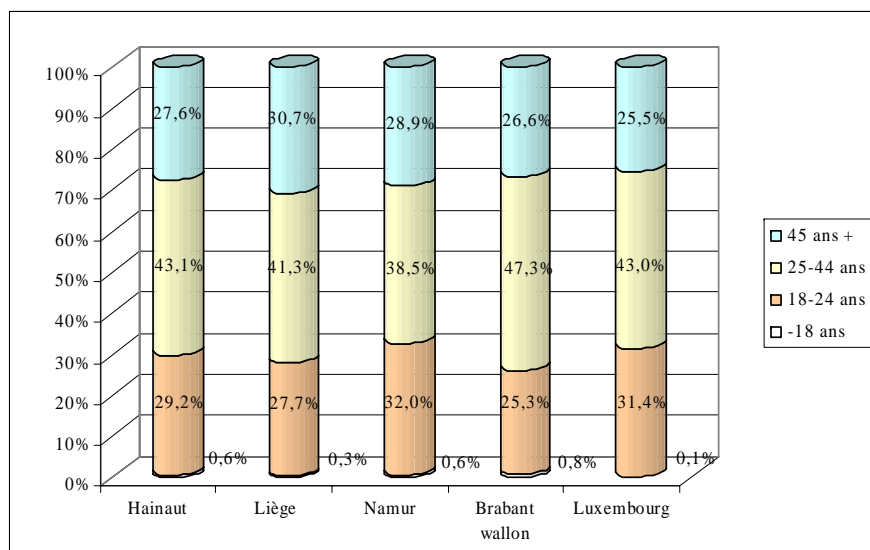
	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Habitant	100 %	37,7 %	30,4 %	13,4 %	10,8 %	7,5 %
RIS	100 %	37,3 %	40,6 %	11,6 %	5,8 %	4,7 %
ASE	100 %	27 %	44 %	11,7%	10 %	7,3 %
RIS + ASE	100 %	34,8 %	41,4 %	11,6 %	6,8 %	5,4 %
Bénéf./100 hab.	1,33	1,23	1,8	1,15	0,85	0,95



¹⁰ Rapport annuel, Fédasil, 2004, p. 45

La province de Liège a un nombre de bénéficiaires particulièrement élevé, que ce soit pour le RIS ou pour l'ASE. 1,8 bénéficiaire pour 100 habitants, le chiffre est vraiment très important. A l'inverse, le Brabant wallon est dans une position assez "privilegiée" avec 0,85 bénéficiaire pour 100 habitants.

	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
Total bénéficiaires	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
-18 ans	0,4 %	0,6 %	0,3 %	0,6 %	0,8 %	0,1 %
18-24 ans	28,7 %	29,2 %	27,7 %	32 %	25,3 %	31,4 %
25-44 ans	42 %	43,1 %	41,3 %	38,5 %	47,3 %	43 %
45 ans +	28,9 %	27,6 %	30,7 %	28,9 %	26,6 %	25,5 %



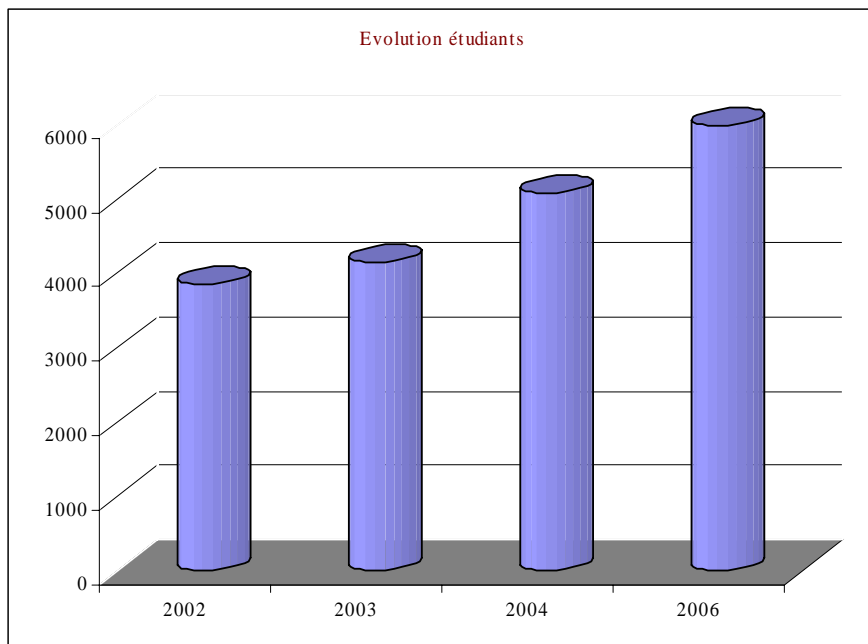
Notons une forte progression du public des 18-24 ans. Depuis 2004, celui-ci progresse de 3,6 %. Les CPAS ont dès lors une population de plus en plus jeune avec une difficulté certaine pour remobiliser cette tranche d'âge considérée par les CPAS comme la plus difficile.

Notons également que les moins de 18 ans pris en charge par les CPAS sont de plus en plus nombreux, même si en chiffre absolu cela n'est pas un chiffre trop important. Il y a lieu de s'interroger sur ce phénomène qui s'accroît.

Les étudiants

	RW	Hainaut	Liège	Namur	Brabant wallon	Luxembourg
étudiants % du nbre de bénéf.	13,2 %	14,4 %	12,4 %	12,7 %	13 %	13,7 %

La loi sur le DIS "invitait" les CPAS à soutenir les bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens conséquents, suffisants, pour mener à bien cette mission. Les CPAS ont assumé cette responsabilité et ont fortement renforcé leur politique de mise aux études lorsque c'était possible.



L'évolution du nombre de bénéficiaires étudiants est impressionnante. De 3.866 en 2002, nous arrivons à 5.997 en 2006, soit une progression de plus de 55 % en 4 ans. On peut, bien entendu, se poser la question de savoir si la prise en charge par les CPAS -et donc par les communes- des études est "normale"? A tout le moins, on peut estimer que le Gouvernement devrait octroyer aux CPAS des moyens "justes" pour cette mission. Actuellement, la demande des CPAS est d'être subsidiés à 90 %¹¹ (bien que la logique voudrait même que les CPAS soient subsidiés à 100 %) est restée lettre morte.

¹¹ Voir à ce sujet le mémorandum de la Fédération des CPAS de l'UVCW. Plusieurs courriers ont également été envoyés aux ministres par la Fédération. Cela reste sans suite.

Cette revendication d'une subsidiation à 100 % pour les CPAS est d'ailleurs demandée par les associations dans le rapport général sur la pauvreté de 2005¹².

Plus de 15 % de la population vivent sous le seuil de la pauvreté en Belgique. Le pouvoir d'achat a diminué de 1,7 % ces 10 dernières années¹³. Rien d'étonnant à ce que de plus en plus de parents ne puissent prendre en charge les études de leurs enfants. Cela explique en partie cette forte progression.

Seuls 8 % des étudiants exercent durant leurs études un travail, que celui-ci soit régulier ou occasionnel. Ce chiffre, assez faible il est vrai, doit être lu en ayant conscience de la difficulté qu'il peut y avoir pour tout un chacun à trouver un travail, et pour les bénéficiaires en particulier car souvent ils n'ont pas un réseau social leur permettant une recherche optimale. Peut-être, lorsque les CPAS font de la prospection en entreprise, pourraient-ils également avoir cet aspect en tête: la recherche de "job étudiant"?

Analyse par arrondissement

Afin de ne pas alourdir la présentation par de longs tableaux, nous vous proposons de trouver ces tableaux en annexe 1 avec des données liées à l'insertion socioprofessionnelle (mises à l'emploi, formations) et au contexte socioéconomique (chômage, revenu moyen, etc.).

Ces données permettront aux CPAS qui le désirent de prolonger leur analyse. Mais ces données chiffrées doivent être accompagnées d'une réflexion globale dans chaque CPAS sur des aspects qualitatifs.

¹² Centre égalité des chances, *Abolir la pauvreté*, 2005, p. 38.

¹³ *Revenu et consommation: Belgique 1995-2005*, IDD n° 2006-1.

Analyse par chiffre de la population

	RW	<=5.000	5001-10000	10001-15000	15001-20000	20001-25000	25001-30000	>=30001
RIS	34.773	3 %	8,5 %	11 %	7 %	9,5 %	6,5 %	54,5 %
ASE	10.661	5,8 %	16 %	17 %	7,8 %	7,5 %	6,2 %	38,9 %
RIS+ ASE	45.434	1.661 3,6 %	4.663 10,2 %	5.637 12,5 %	3.265 7,2 %	4.083 9 %	2.921 6,4 %	23.204 51,1 %
étudiant	5.997	4,3 %	11 %	12,7 %	9,3 %	10,6 %	6,8 %	45,3 %

Seuls 14 CPAS se situent dans des communes de plus de 30.000 habitants. Ces 14 CPAS prennent en charge à eux seuls plus de 54 % des bénéficiaires du RIS et 39 % de l'ASE, soit un public de + de 23.200 bénéficiaires.

Allons encore plus loin, seuls 2 CPAS se situent dans des communes de plus de 150.000 habitants. Les CPAS de Liège et de Charleroi à eux deux prennent en charge 26 % des RIS et 21 % des ASE.

Il n'y a pas de surprise bien entendu, ce sont les 14 CPAS des grosses communes qui couvrent 45 % du total de la population étudiante. Il va de soi qu'un nombre si élevé de bénéficiaires concentrés sur les 14 CPAS les plus gros affecte considérablement leur politique et leurs finances.

VI. LA POLITIQUE D'INSERTION

Dépenses en insertion

Prenons la notion de "budget aide¹⁴" au fil des années

Dépenses en insertion en euro par bénéficiaire				
2001	2002	2003	2004	2006
1.040 €	1.083 €	1.475 €	1.964 €	2.225 €

Les dépenses augmentent de façon extraordinaire: + 114 % depuis 2001. + 13,3 % depuis la dernière radioscopie en 2004.

Ce chiffre doit être considéré comme une difficulté croissante liée à l'insertion du public des bénéficiaires. Il faut un personnel diversifié, davantage de formation, suivre plus longtemps les personnes durant leur parcours (lequel devient de plus en plus long), diversifier les offres, créer des structures en interne, etc.

Ces coûts, très élevés, sont généralement sous-estimés par les différents niveaux de pouvoir et les observateurs externes. Et certains imaginent que le budget de l'insertion se limite au budget lié à l'engagement de quelques "art. 60 par. 7". On est loin de cette vision. Et il faut que les pouvoirs subsidiaires comprennent que pour pallier aux difficultés grandissantes des bénéficiaires, il faut une intervention financière grandissante aussi.

¹⁴ C'est-à-dire le budget total des dépenses d'insertion divisé par le nombre total des bénéficiaires (RIS + ASE). Notion développée par M. Jacquain, Chargé de cours à l'ULg, lors des premières analyses de la radioscopie.

Il est également intéressant de prendre les 10 communes les plus riches et les 10 communes les plus pauvres¹⁵ de la Région. Il est évident que c'est dans les communes les plus pauvres que l'on retrouve le plus de bénéficiaires (4.747 contre 526 dans les 10 communes les plus riches). Mais c'est également dans ces communes pauvres que l'on consacre le budget par bénéficiaire le plus haut (2.579 euros par bénéficiaire dans les 10 communes les plus pauvres et 1.449 euros par bénéficiaire dans les 10 communes les plus riches).

Vu le manque de financement des différents niveaux de pouvoir, nous sommes malheureusement bien dans la logique: les pauvres paient pour les plus pauvres. Il est impératif de resituer la solidarité tant au niveau fédéral que régional mais certainement pas, comme aujourd'hui au niveau local.

La note de politique générale

Fort étrangement, plus les années passent et moins les présidents mentionnent leur politique d'insertion dans leur note de politique générale. Ils étaient 81 % en 2003, 78 % en 2004 et ils sont 76 % en 2006.

Par contre, et c'est un chiffre qui nous encourage, les présidents utilisent de plus en plus la radioscopie des politiques d'insertion pour préparer leur note de politique générale. 21 % en 2003, 24,3 % en 2004 et 29,6 % en 2006. Ils y trouvent des données qui ne sont pas uniquement liées à l'insertion socioprofessionnelle.

¹⁵ En fonction des données INS sur les revenus moyens par habitant en 2005.

Evaluation des compétences

L'utilisation d'un outil d'évaluation est de plus en plus entrée dans la culture des CPAS puisqu'en 2006, les CPAS sont 64 % à utiliser un outil d'évaluation (contre 56 % en 2004, 48 % en 2003 et 36 % en 2002).

Il est fort probable que ce chiffre continue sa progression puisque les 3 associations de CPAS du pays, sous l'égide du Ministre de l'Intégration sociale, ont mis au point un outil d'évaluation à destination de l'ensemble des CPAS.

Ajoutons que le Centre de Formation de la Fédération des CPAS donnera à cette occasion une série de formation afin d'utiliser de manière optimale cet outil.

Les conventions

On le sait, les CPAS ont besoin de partenaires pour mener à bien leurs missions. Et cela est vrai en insertion comme partout ailleurs. La progression du nombre de conventions avec des partenaires extérieurs ces dernières années a fortement augmenté. Il était intéressant de voir si cette progression allait perdurer.

Nombre de CPAS ayant une convention

2001	135
2002	180
2003	200
2004	203
2006	212

La progression se poursuit. Depuis 2001, on peut constater une progression de 57 %. Mais quels sont ces partenaires (N.B. un CPAS peut avoir plusieurs partenaires)?

En 2006, nous avons été beaucoup plus dans le détail pour les types de convention, aussi les comparaisons avec les années précédentes ne seront pas toujours possibles.

Le partenariat avec le Forem, sans surprise, prend son envol. La convention-cadre à ce sujet a été un moteur et, avec quelques critiques bien entendu¹⁶, est appréciée par les partenaires.

La comparaison avec les années précédentes est délicate dans le sens où jusqu'en 2004, nous demandions le nombre de CPAS en convention avec le Forem. Cette année, nous faisons la distinction entre Forem Conseil et Forem Formation.

	2001	2002	2003	2004
Forem	43	57	84	95

En 2006, sur 214 CPAS ayant répondu à la question, 81,2 % ont une convention avec Forem Conseil. Soit 101 CPAS. Si l'on extrapole ce chiffre sur 262 CPAS, nous avons 124 CPAS.

Forem Formation, sur 262 CPAS, aurait une convention avec 76 CPAS. Notons que pour Forem Formation, des séances d'informations ont permis une meilleure connaissance du travail des uns et des autres et portera très probablement ses fruits dans les mois qui suivent.

Les MIRE font, elles aussi, un bond en avant avec 81 partenariats (46 en 2004). Et ici encore, soulignons le travail que nous avons fait avec plusieurs CPAS pour créer des "projets-pilotes" dans les régions où les deux partenaires n'avaient pas pour habitude de travailler.

¹⁶ Essentiellement sur la trop grande précipitation dans la mise en place des dispositifs, la "pression" aux 500 euros et le fait de ne pas avoir pris le temps pour chacune des institutions de connaître l'autre.

Les partenariats¹⁷

Forem Conseil	124
EFT	94
MIRE	81
Forem Formation	76
Autre(s) CPAS	73
Promotion sociale	61
OISP	57
Entreprise d'insertion	55
Entreprise privée	36
AWIPH	34
Régie de quartier	33
CEFA	23
IFAPME	14
Autre	56

Le nombre de CPAS en partenariat avec d'autres CPAS est à relever. Les CPAS s'ouvrent aux autres opérateurs, mais également entre eux. Les créations de synergie dans des cadres précis (l'insertion pour ce qui concerne les chiffres présents) sont à encourager.

Les services d'insertion

En 2006, ce sont 63,4 % des CPAS qui ont un service d'insertion. On constate une progression continue dans le temps.

2002	2003	2004	2006
48,8 %	57,6 %	60,3 %	63,4 %

L'accent mis ces dernières années sur la politique d'insertion est, à n'en pas douter, la raison de cette croissance. Les CPAS ont dû, par obligation, travailler l'insertion socioprofessionnelle. Ils ont acquis

¹⁷ 214 CPAS ont répondu. Nous extrapolons ce chiffre sur 262 CPAS.

en ce domaine un succès considérable sans nécessairement, regrettons-le, la reconnaissance qui devrait aller avec.

A côté des CPAS qui ont des services propres, certains CPAS choisissent d'offrir un service en inter-CPAS. 20,6 % des CPAS sont dans ce cas. Il ne faut pas, bien entendu, ajouter ce chiffre au précédent car certains CPAS cumulent un service propre et un service commun.

Chose étonnante, ce dernier chiffre est en baisse. De 36 % en 2004, il est de 20,6 % en 2006. Il est possible qu'en 2004 certains CPAS ont inscrit dans cette catégorie les partenariats qu'ils avaient avec d'autres CPAS sans pour autant que l'on puisse parler d'un service en inter-CPAS.

Le personnel des services d'insertion

Comment se décompose le service d'insertion?

AS	formateur	admin.	ouvrier	éduc.	psy.	régent	autres
41,5 %	15,5 %	12,5 %	7,5 %	5,5 %	4,5 %	1 %	12 %

Les assistants sociaux sont toujours majoritaires dans les services d'insertion. Mais il faut remarquer au fil du temps que les services diversifient l'offre de profession. Ainsi, en 2006, les professions présentes comprennent des économiste, animateur, aide-familiale, ergothérapeute, diététicienne, logopède, infirmière sociale, ...

Ces profils professionnels permettent aux CPAS de s'adapter aux besoins de la population dans l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Un métier se développe de plus en plus, c'est celui de prospecteur en entreprise. 24 CPAS déclarent en faire (+ 10 CPAS en inter-CPAS). Mais si la mise à l'emploi reste dans la plupart des cas une priorité, les CPAS se rendent compte de la difficulté (impossibilité) à mener une politique d'insertion professionnelle en négligeant une politique d'insertion sociale.

Recherche active d'emploi

Pour la deuxième fois, nous abordons ce thème dans la radioscopie. En 2004, 26 % des CPAS avaient un tel module. En 2006, le chiffre varie évidemment en fonction du chiffre de la population mais représente 22 %, donc une diminution considérable.

Tranche population	2004	2006
- de 10.000	11 %	14 %
de 10.000 à 15.000	24 %	19 %
de 15.001 à 25.000	47 %	26 %
+ de 25.000	64 %	57 %

Cette diminution peut être due à différents facteurs. Un de ceux-ci est le nombre de CPAS ayant renoncé à leur projet FSE fédéral (ancien TOK-EFD). Une autre explication est que certains CPAS ont mis ensemble leur projet. Citons également la croissance des collaborations avec d'autres opérateurs qui, à certains endroits, ont repris cette mission d'un ou plusieurs CPAS.

VII. DIVERS

Les rapports annuels

63 % des services d'insertion font un rapport annuel de leurs activités. Ce chiffre devrait augmenter car le rapport annuel est un outil essentiel pour faire connaître le travail effectué et, par ce fait, informer les responsables (secrétaire et mandataires) et collègues du type d'activité rempli par le service.

C'est aussi un élément de valorisation. En effet, impossible aux responsables d'avoir une reconnaissance pour quelque chose qu'ils ignorent. Le rapport annuel est en outre un moment privilégié pour faire état des besoins de la population, des réponses possibles, des outils mis en œuvre, des ressources du service, des collaborations, ... mais aussi des manques. Nous ne pouvons dès lors que vivement recommander ces rapports annuels.

Notons encore que dans 9 % des cas où un rapport est fait, celui-ci n'est pas transmis au conseil. C'est dommage. Le conseil est l'organe de décision du CPAS, il est normal qu'il soit informé des activités des services ainsi que des besoins de la population et des services.

Ce que prévoit d'ailleurs formellement l'article 47 par. 2 de la loi organique des CPAS qui dit que "Le responsable du service social informe le conseil de l'action sociale, le bureau permanent, le comité spécial du service social ou le secrétaire, des besoins généraux qu'il constate dans l'accomplissement de sa tâche et propose les mesures propres à y satisfaire".

Contacts entre services

Seuls 53 % des CPAS organisent un contact formalisé entre le service d'insertion et le service social général.

Il est étrange de constater une régression dans ce type de contacts structurés.

2003	2004	2006
62 %	66 %	53 %

Nous ne pouvons qu'encourager les CPAS à établir des relations. L'urgence, les exigences administratives de plus en plus lourdes, ... peuvent laisser penser que ces contacts sont secondaires. Cela n'est pas le cas. Ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'institution. Cela assure un cadre général à l'intérieur duquel les échanges peuvent se diversifier et apporter une cohérence dans la gestion des dossiers.

A l'heure où la spécialisation s'impose de plus en plus, il est indispensable de veiller dans l'intérêt du citoyen à la complémentarité des services et à la transversalité des actions.

Internet et adresse e-mail

94 % des services, dans le cadre de leur travail, ont accès à internet. Bien que certaines études montrent clairement que les CPAS n'ont pas une réelle politique en matière de nouvelles technologies¹⁸, on remarque une progression impressionnante dans l'utilisation internet.

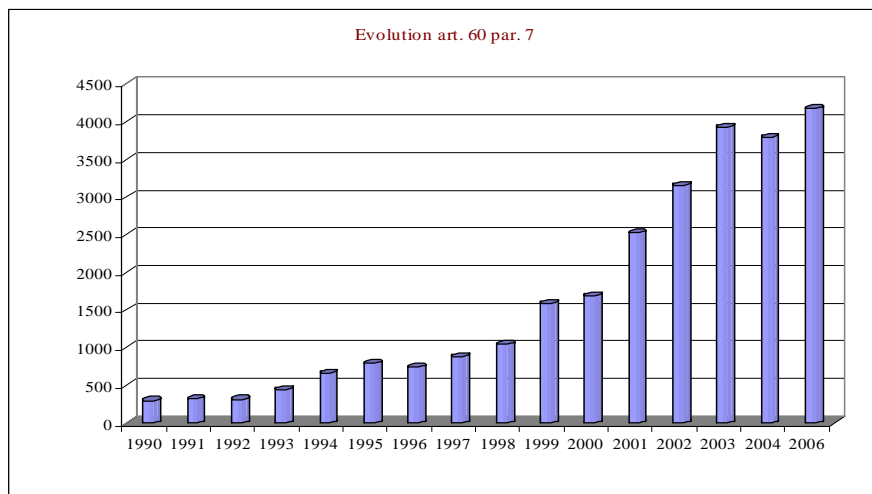
¹⁸ L'informatisation des CPAS, FUNDP-Ciger, mai 2006.

2002	2003	2004	2006
52 %	78 %	86 %	94 %

91 % des agents d'insertion ont une adresse e-mail professionnelle. C'est l'enjeu de l'information rapide qui est pris en considération par les CPAS wallons et les situés dans une phase de progrès inévitable et généralisé à tous les CPAS.

VIII. L'ART. 60, PAR. 7

L'outil d'insertion professionnelle par excellence pour les CPAS est l'art. 60 par. 7. En fonction de l'évolution de ces dernières années, la radioscopie 2006 était attendue avec impatience car l'on constatait que 2003 avait constitué un "pic" dans la politique d'insertion professionnelle. Et effectivement, 2004 avait vu l'ensemble des mesures décroître assez sensiblement.



Surprise, 2006 voit les chiffres reprendre leur envol ... et de façon considérable.

La croissance depuis 2004 est de plus de 11 %.

Si en moins de 2 ans l'évolution est considérable, l'évolution en 15 ans est, elle, phénoménale: de 319 à 4.175, soit une progression de **1.308 %**.

Rappelons encore une fois que, contrairement à ce que laissent à penser certains, l'engagement par un CPAS d'un art. 60 par. 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net de plus de 10.000 euros par an et par engagement.

La politique art. 60 par. 7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Cela mériterait une subsidiarité beaucoup plus forte de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance à la mesure de l'effort des centres. Il faut ici également couper court à l'idée reçue qu'un art. 60 par. 7 est forcément un tremplin vers les allocations de chômage. C'est faux. 42 % des art. 60 par. 7 retrouvent la voie d'une insertion professionnelle durable. L'étude de la Fédération des CPAS à ce sujet est formelle¹⁹. Ajoutons également que selon cette étude, le meilleur outil d'insertion durable est l'art. 61 avec un taux de réussite à long terme de 68 %.

¹⁹ S. Lemaître, *Impact des mesures d'insertion des CPAS wallons - Etude quantitative, Rapport de synthèse, 2004.*

Dans quels secteurs sont utilisées ces personnes engagées?

	CPAS	asbl	commune	économie sociale	entreprise privée	autres
2001	51 %	25 %	14 %	-	3 %	9 %
2002	47 %	19 %	14 %	-	8 %	12 %
2003	42 %	20 %	15 %	10 %	9 %	4 %
2004	38 %	19 %	15 %	14 %	9 %	5 %
2006	39 %	16 %	16 %	17 %	7 %	5 %

La part relative des art. 60 par. 7 utilisés au sein même du CPAS tend à augmenter légèrement.

La part de mise à disposition dans les asbl diminue de 3 % ce qui est considérable, cependant que le secteur de l'économie sociale progresse de la même part. On pourrait y voir un effet de vases communicants.

Les mises à disposition dans les communes progressent légèrement mais régulièrement au cours du temps.

Par contre, et nous pouvons nous en montrer satisfaits, la mise à disposition d'art. 60 par. 7 dans les entreprises privées commerciales est en baisse de 2 %. Cela s'explique par plusieurs facteurs:

1. le nombre croissant de conflits et de procès lors de ces mises à disposition;
2. une position éthique des CPAS;
3. la volonté affichée par les différents ministres de valoriser plutôt l'art. 61 (nous y reviendrons). C'est notamment le cas dans le cadre de la convention-cadre Forem-CPAS où les partenaires ont décidé de ne valider que les projets où la mesure art. 61 est mise en valeur.

Autres formules de mises à l'emploi

	Art. 61	Activa	PTP	Sine	Intérim insertion
2002	197	-	242	-	127
2003	373	486	315	26	85
2004	353	431	260	79	29
2006	450	527	166	222	18

Tout comme l'art. 60 par. 7, après une régression en 2004, les chiffres repartent à la hausse ... en tout cas pour certains.

C'est le cas de l'art. 61 qui progresse de près de 28 %. Activa, de 22 %.

Le Sine qui jusqu'à présent était quasi insignifiant devient une mesure importante, + 281 %.

Quant à l'intérim d'insertion, cette mesure a toujours été repoussée par les CPAS ainsi que par les bénéficiaires²⁰. Elle n'est réellement utilisée que par un seul CPAS.

Autres données en insertion professionnelle

	remise emploi "autres" par CPAS	personne ayant retrouvé par elle-même	Total
2001	997	1.132	2.129
2002	646	1.040	1.686
2003	539	1.053	1.592
2004	448	1.043	1.491
2006	454	1.525	1.979

Comme nous le rappelons à chaque radioscopie, les plus grands centres ne savent pas nous communiquer ces chiffres. Dès lors, ils

²⁰ S. Lemaître, *Les politiques d'insertion socio-professionnelle des CPAS - Perceptions et commentaires des bénéficiaires*, p. 9, 2004, www.uvcw.be/cpas.

sont le fruit d'une extrapolation statistique basée sur une médiane régionale prenant en compte la catégorie du nombre d'habitants.

Prenons néanmoins ce chiffre global comme étant une estimation minimum.

Les mises à l'emploi "autres" sont notamment les mises à l'emploi par un démarcheur en entreprise sans qu'il y ait d'intervention financière du CPAS. Cette façon de faire a fortement diminué dans le temps pour se "stabiliser" autour des 450 unités. Par contre, le nombre de personnes qui retrouvent par elles-mêmes le chemin de l'emploi tend à augmenter (+ 35 % entre 2001 et 2006).

Les ALE

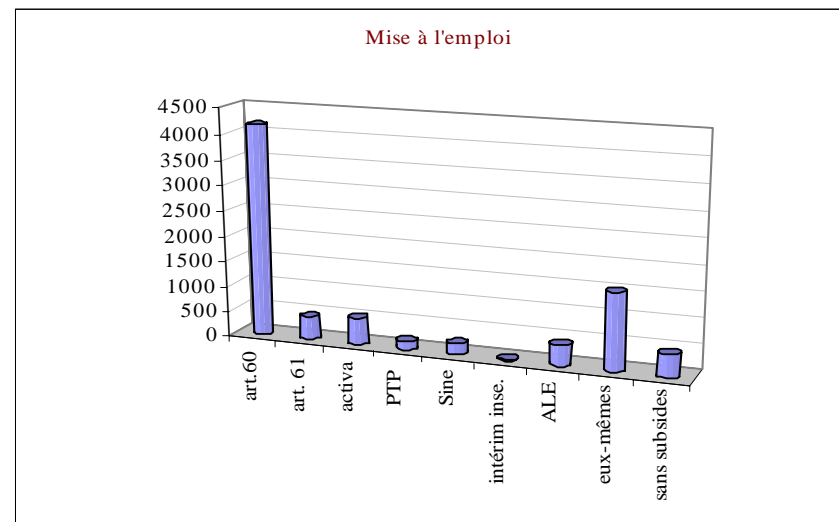
Nous ne nous étendrons pas trop sur cette mesure qui tend à disparaître.

	2003	2004	2006
ALE	1.088	882	415

La mesure poursuit sa chute. Et devrait par ailleurs continuer dans cette voie, comme annoncé par le Bureau fédéral du Plan en 2003.

Récapitulatif pour les mises à l'emploi

Art. 60 par. 7	4.175
Art. 61	450
Activa	527
PTP	166
Sine	222
Intérim insertion	18
ALE	415
eux-mêmes	1.525
sans subside	454
TOTAL	7.952



7.952 personnes sont mises à l'emploi à un moment déterminé (1^{er} janvier). Le chiffre est évidemment très important. Néanmoins cette politique active d'insertion n'enraie pas l'augmentation du nombre de bénéficiaires (mais celui-ci serait beaucoup plus important sans cette politique).

On ne doit cependant pas oublier que les missions des CPAS se multiplient avec le temps, ce qui élargit considérablement son public et, d'autre part, il y a une tendance à faire des CPAS, dernier maillon de la sécurité sociale, un maillon premier. Ainsi en est-il des bénéficiaires mineurs, des bénéficiaires-étudiants, des bénéficiaires victimes d'une exclusion ou d'une suppression du chômage. La fonction normalement *résiduaire* des CPAS tend à devenir une fonction "fourre-tout". Il nous faut ici le dénoncer.

Ajoutons que le chiffre de 7.952 bénéficiaires est un chiffre à un moment donné. Les CPAS gèrent beaucoup plus que ce chiffre durant une année. Une extrapolation à partir des chiffres donnés par la Commission Insertion professionnelle nous permet d'estimer que sur une année un CPAS gère 210,5 % de plus de bénéficiaire que ceux pris en compte au 1^{er} janvier. Soit pour l'ensemble de la Région wallonne non plus 7.952 mais bien 16.739 bénéficiaires sur l'année. On peut ainsi mieux percevoir le travail colossal des CPAS durant une année.

6 % des CPAS n'ont pas du tout de politique d'insertion professionnelle (c'est 1 % de plus qu'en 2004). Mais il faut relever que certains CPAS n'ont aucun candidat à une insertion professionnelle. Il ne faut dès lors, bien entendu, pas y voir un désir de ne pas faire de l'insertion.

Les formations

Il y a dans les CPAS wallons, au 1^{er} février 2006, 3.773 bénéficiaires en formation. Le chiffre est en forte hausse (+ 38 %), alors qu'il était en très forte diminution en 2004. On peut y lire plusieurs facteurs: les informations données avec Forem Formation, les projets

accentués avec les MIRE, la convention-cadre avec le Forem, la visibilité donnée aux opérateurs de formation sur notre site (cf. la cartographie sur www.uvcw.be/cpas).

Voyons la répartition par province

	2004	2006
Hainaut	5,3 %	8,3 %
Liège	5,7 %	8,5 %
Namur	7 %	6,8 %
Brabant wallon	7,2 %	7,6 %
Luxembourg	7,3 %	9,9 %

Notons encore une fois qu'il s'agit du nombre de personne à un moment précis, soit le 1^{er} février 2006. Si maintenant l'on veut voir combien de personnes sont mises en formation dans une période de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005) alors il faut multiplier ce premier chiffre par 228 %. En effet, ce sont 8.619 personnes qui sont mises en formation sur l'année. Ce chiffre mérite d'être souligné.

Récapitulatif par province

	mise emploi	en formation	aux études	TOTAL
Hainaut	20,5 %	8,3 %	14,3 %	43,1 %
Liège	14,5 %	8,6 %	12,4 %	35,5 %
Namur	15,2 %	6,8 %	12,3 %	34,3 %
Brabant wallon	21,3 %	7,6 %	13 %	41,9 %
Luxembourg	20,9 %	9,9 %	13,7 %	44,5 %
RW	17,5 %	8,3 %	13,2 %	39 %

D'une manière générale, on constate une très forte hausse dans la mise en insertion. Cela est vrai pour chaque province, même si celle-ci présente certaines différences.

Le Brabant wallon, le Luxembourg et le Hainaut ont une mise à l'emploi nettement supérieure à la moyenne régionale qui est de 17,5 % des bénéficiaires.

Le Luxembourg et Liège mettent davantage en formation. Quant au Hainaut et le Luxembourg, ils ont un taux de mise aux études assez important.

Au total, la Région met en "insertion active" 39 % de son public, chiffre énorme. Et soulignons, le Luxembourg, avec 44,5 % et le Hainaut, avec 43,1 %.

Récapitulatif général

Les mises à l'emploi	7.952 bénéficiaires
Les mises en formation	3.773 bénéficiaires
Les étudiants	5.997 bénéficiaires

TOTAL **17.722 bénéficiaires**

Insistons encore qu'il s'agit des bénéficiaires en insertion à un moment donné. Si l'on ne considère pas le nombre de personnes en insertion à un moment de l'année mais le nombre de bénéficiaires que doivent gérer les services d'insertion durant une année, le chiffre (si nous considérons fictivement, faute d'avoir les chiffres, que les étudiants restent stables sur l'année) passe alors à 31.355. Cela montre la somme considérable de travail dans les CPAS. Travail qui n'implique pas, contrairement à ce que l'on tend à dire, que le service insertion, mais aussi le service du personnel, le service social général, le secrétariat, ... sur base aussi d'une responsabilité politique.

CONCLUSION

Nous avons dès lors 39 % de l'ensemble du public des CPAS qui se trouvent dans une forme active d'insertion à un moment précis de l'année. C'est 6,2 % de plus en 2004.

Les CPAS sont des opérateurs d'insertion d'une importance capitale. Pourtant, le défi des CPAS est de taille puisque leur public est généralement considéré, à juste titre, comme éloigné de l'emploi et donc difficilement "remobilisable". Il faut en effet se rendre compte des multiples difficultés que doivent affronter les bénéficiaires avant de songer à se diriger à nouveau vers l'emploi. Les CPAS les accompagnent dans ce chemin et leur mérite n'en est que plus grand.

Ajoutons également la très lourde problématique des "pièges à l'emploi" qui affecte considérablement le travail des travailleurs sociaux²¹.

Pour estimer à sa juste valeur le résultat que peuvent présenter les CPAS, il faut se rendre compte que ceux-ci sont "chargés" par les autorités de nouvelles missions et subissent également les décisions du Gouvernement (citons à titre d'exemple les exclusions du chômage), ce qui ne facilite pas leur travail, bien entendu.

Nous le soulignons à chaque radioscopie, ces résultats exceptionnels ne sont quasi jamais mis en valeur par les autorités politiques du pays pour lesquels les CPAS restent trop souvent, entend-on, cantonnés à un rôle social "passif". C'est loin de la réalité, et cette réalité mérite d'être soulignée, reconnue et valorisée, notamment par un meilleur financement.

²¹ Voir à ce sujet notre étude sur les pièges à l'emploi, www.uvcw.be/cpas.

ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT

	Arlon	Ath	Bastogne	Charleroi	Dinant	Huy	Liège	Marche-en-Famenne	Mons	Mouscron	RW
habitants	54.918	81.005	42.784	421.728	103.122	103.971	590.708	52.800	249.413	70.384	3.413.376
chômeurs⁽¹⁾ (en %)	3,09	5,38	3,48	8,59	5,61	5,35	7,59	4,55	8,32	6,24	6
revenu moyen/déclaration	29.933 €	23.349 €	22.578 €	19.418 €	23.209 €	25.223 €	22.819 €	20.684 €	21.008 €	21.973 €	23.244 €
RIS (en %)	0,69	0,60	0,53	1,16	0,59	0,96	1,61	0,74	1,35	0,82	1,02
aide sociale (en %)	0,16	0,18	0,24	0,25	0,36	0,28	0,55	0,2	0,2	0,52	0,31
RIS+aide soc⁽¹⁾ (en %)	0,85	0,78	0,77	1,41	0,95	1,24	2,16	0,94	1,55	1,34	1,33
étudiants⁽²⁾ (en %)	15,67	17,08	14,59	10,63	13,65	18,36	12,06	14,46	14,01	18,59	13,2
art. 60⁽²⁾ (en %)	10,73	11,13	11,85	11,32	8,55	8,44	4,95	14,06	12,72	10,35	9,19
61⁽²⁾ (en %)	0	0,31	0	1,22	0,2	0,63	2,22	0	0,21	0,53	0,99
Activa⁽²⁾ (en %)	0	0,47	0	0,74	0,61	1,41	1,64	3,21	1,19	0	1,16
PTP⁽²⁾ (en %)	0	0,47	0	0,47	0,31	0,55	0,52	0,8	0,59	0,21	0,37
SINE⁽²⁾ (en %)	0,21	0,31	0	0,88	0,1	1,02	0,34	0,6	0,72	0	0,49
Intérim insertion⁽²⁾ (en %)	0	0,16	0	0,02	0	0,23	0,03	0	0	0	0,04
sans subsides⁽²⁾ (en %)	2,15	1,25	6,38	0,51	0,61	0,86	0,77	2,61	0,26	2,64	1
bénéf. lui-même⁽²⁾ (en %)	4,08	4,39	6,69	6,34	4,07	2,5	1,77	3,01	1,96	4,96	3,36
total emploi⁽²⁾ (en %)	18,45	20,06	26,14	22,00	17,31	17,58	12,59	26,71	18,27	19,96	17,51
investissement insert^{o (3)}	2.305 €	2.143 €	2.104 €	2.805 €	1.954 €	2.462 €	1.481 €	2.476 €	2.648 €	2.447 €	2.432 €

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RIS + aide sociale dans la zone géographique considérée

³ Il s'agit des montants en euro par bénéficiaire (RIS + aide sociale)

	Namur	Neufchâteau	Nivelles	Philippeville	Soignies	Thuin	Tournai	Verviers	Virton	Waremme	RW
habitants	292.281	57.669	366.433	63.131	178.650	146.968	141.714	273.068	50.370	72.259	3.413.376
chômeurs⁽¹⁾ (en %)	5,61	3,59	3,84	6,34	6,46	6,43	5,58	5,09	3,17	4,4	6
revenu moyen/déclaration	25.287 €	22.039 €	28.981 €	22.167 €	22.359 €	20.841 €	22.876 €	23.586 €	26.514 €	26.726 €	23.244 €
RIS (en %)	1,05	0,67	0,55	0,56	0,85	0,73	0,74	1,2	0,49	0,46	1,02
aide sociale (en %)	0,27	0,49	0,29	0,12	0,22	0,13	0,15	0,34	0,42	0,29	0,31
RIS+aide soc⁽¹⁾ (en %)	1,32	1,16	0,84	0,68	1,07	0,86	0,89	1,54	0,91	0,75	1,33
étudiants⁽²⁾ (en %)	10,96	10,49	13,04	22,09	20,9	16,44	16,31	10,5	14,85	21,86	13,2
art. 60⁽²⁾ (en %)	8,66	7,8	11,45	15,58	12,1	14,48	11,32	9,76	8,95	7,47	9,19
61⁽²⁾ (en %)	0,26	0,15	0,1	0,23	0,16	0,31	0,24	1,04	0,22	0	0,99
Activa⁽²⁾ (en %)	0,64	0,3	1,4	0,7	0,89	1,02	1,82	0,85	0,44	3,83	1,16
PTP⁽²⁾ (en %)	0,1	0,3	0,52	0,23	0,05	0,08	0,16	0,07	0	0	0,37
SINE⁽²⁾ (en %)	0,15	0	0,49	2,56	1,31	0,31	0,55	0,14	0	0,91	0,49
Intérim insertion⁽²⁾ (en %)	0,03	0	0	0	0	0	0	0,19	0	0	0,04
sans subsides⁽²⁾ (en %)	0,8	1,2	2,47	0,47	0,68	0,63	0	1,61	1,97	1,28	1
bénéf. lui-même⁽²⁾ (en %)	2,17	4,8	3,47	3,02	3,4	5,04	6,02	3,48	4,59	6,56	3,36
total emploi⁽²⁾ (en %)	13,80	17,54	21,38	23,26	19,38	22,90	20,90	18,34	18,34	22,59	17,51
investissement insert^o (3)	2.097 €	1.719 €	2.327 €	4.118 €	3.358 €	3.480 €	3.328 €	2.082 €	1.657 €	1.737 €	2.432 €

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée.

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RIS + aide sociale dans la zone géographique considérée

³ Il s'agit des montants en euro par bénéficiaire (RIS + aide sociale)